

DÉPARTEMENT

AIN

----

CANTON

GEX

----

Commune de

GRILLY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2008

Présidence : Jean-Pierre MOSSIERE, Maire de Grilly

Secrétariat de séance : Monique BERRIA.

Présents : Mmes et MM. Jean-Pierre MOSSIERE, Gilbert BAYS, Monique BERRIA, Denis GAVILLET, Daniel BADAUT, Hugues-Olivier BORES, Jacky BOZON, Catherine DE VIALET, Eric GENDRE, Judith HEBERT, Marie-Angèle MANN, Denis MUGNIER, Marie VIBERT.

Absents ayant donné procuration : M. Hubert PERROUSSET (à Gilbert BAYS) et Mme Nathalie MAILLARD (à Jean-Pierre MOSSIERE).

Absent excusé : Mme Judith HEBERT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/07/2008

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer et Monsieur Jean-Pierre MOSSIERE déclare la séance ouverte à 20 H 40.

Jean-Pierre MOSSIERE, avant de présenter l'ordre du jour, informe le Conseil municipal de l'arrivée d'un nouvel agent au sein de la Commune : Mme Audrey FREBY qui a désormais en charge la gestion du service de l'urbanisme, de la voirie et du cimetière. Jean-Pierre MOSSIERE et les membres du Conseil municipal souhaitent la bienvenue à Audrey FREBY.

### **0 - Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal du 09/06/2008.**

Le président de séance, M. Jean Pierre MOSSIERE, demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 09/06/2008.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CE COMPTE RENDU.

### **1 - DÉLIBÉRATION n° 1 : Sélection du candidat suite à la consultation réalisée dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications route de Vesancy.**

Lors du Conseil municipal du 09 juin, les élus avaient délibéré pour permettre la consultation d'entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et selon l'estimation et les engagements financiers proposés par « Profil études ».

Ayant analysé les offres reçues, à savoir celle de SALENDRE RESEAUX et de MARC FAVRE, « Profil études » nous a transmis la synthèse qu'il a réalisée, mettant en évidence que SALENDRE RESEAUX serait le mieux à même à réaliser la mission.

En effet, pour du matériel identique, des références sérieuses et un professionnalisme reconnu, SALENDRE RESEAUX propose une prestation de 17 032,25 € HT contre 21 125,40 € HT pour l'entreprise FAVRE.

M. le Maire demande ainsi aux Conseillers municipaux de sélectionner l'entreprise SALENDRE RESEAUX, la plus avantageuse économiquement, dans le cadre de l'éclairage public de l'opération d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication route de Vesancy.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

## **2 - DÉLIBÉRATION n °2 : Avenant à la convention signée avec la DDE sur l'instruction des demandes d'urbanisme.**

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme que nous avons confiée à la DDE, par convention du 11/12/2007, et depuis la simplification du droit des sols issu de la loi 2007-1787 du 20/12/2007, M. le Maire informe le Conseil qu'il est possible de déléguer la signature des lettres de majoration de délai et de demande des pièces manquantes à la DDE.

Cette délégation permettra une meilleure instruction des demandes d'urbanisme, puisque la DDE pourra directement s'adresser aux pétitionnaires dans les cas où les délais d'instructions sont augmentés ou lorsque des pièces manquent.

Cela évitera à la Mairie de servir d'intermédiaire dans cette procédure d'instruction très rigoureuse en termes de demande de délai de communication de pièces.

Pour que cette mesure soit applicable, il est nécessaire de modifier par avenant la convention signée avec l'État pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

M. le Maire demande ainsi au Conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

## **3 - DÉLIBÉRATION n° 3 : Demande de subvention au SDIS.**

Pour permettre à la Commune d'obtenir une subvention du SDIS sur l'achat des vêtements des pompiers, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère.

En effet, sans délibération du Conseil municipal, le SDIS ne subventionne pas ces achats.

Pour 2008, le renouvellement des vestes et gants des pompiers correspond à 1 824,36 €, subventionnés à 60% par le SDIS.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à demander cette subvention au SDIS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

#### **4 - DÉLIBÉRATION n° 4 : Subvention aux associations.**

Le Conseil municipal, lors du vote du budget primitif 2008, s'était prononcé sur l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations qui en avaient fait la demande.

Depuis, de nouvelles associations ont transmis leurs demandes, examinées par la Commission des finances, lors de sa dernière réunion.

Ainsi, seront présentées les propositions de la Commission des finances :

Nom de l'association	Subvention 2007	Proposition de subvention 2008 de la Commission Finances
Arts martiaux du Pays de Gex	00	100
Bleuets de France	150	150
Équipe d'entraide du Pays de Gex	250	250
Les crayons de couleur	300	300
<b>TOTAL</b>		<b>800</b>

Denis GAVILLET, adjoint aux finances, demande au Conseil municipal de valider les propositions de subventions effectuées par la Commission finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 15

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

#### **5 - QUESTIONS DIVERSES :**

##### **5.1 Fonctionnement de l'agence postale communale :**

À la demande du Conseil, M. BRAGHINI, Directeur d'établissement des bureaux de poste de Gex, Divonne, Chevry et Grilly, explique aux élus la problématique que la poste connaît pour les instances lorsque notre agence postale communale est fermée.

En effet, lorsque Paulette, agent de la Commune en charge de la gestion de l'agence postale, est en congés et que les clients de la poste font suivre leurs colis à Grilly ou envoient des recommandés, la poste ne peut plus assurer le service qu'elle vend à ses clients, à savoir le suivi et le retrait des plis.

M. BRAGHINI propose plusieurs solutions à la Commune pour remédier à cette problématique relative aux instances, malgré les congés de Paulette et les fermetures exceptionnelles de notre agence postale communale :

- Transférer de manière permanente la gestion des instances à la poste de Divonne ;

- Confier cette gestion des instances à d'autres agents communaux tout en aménageant les horaires de l'agence postale communale, pendant les congés de Paulette. Cette solution nécessitera de former ces agents communaux.

Les Conseillers municipaux ne souhaitant aucunement voir la gestion des instances définitivement confiée à la Poste de Divonne optent pour la deuxième solution proposée par M. BRAGHINI. Pendant les congés de Paulette, les instances pourront être récupérées à la Mairie et pendant ses heures d'ouverture au public c'est-à-dire le lundi de 14H30 à 19H00, le mercredi de 09H00 à 12H00 et de 14H30 à 19H00 et le vendredi de 14H30 à 18H00.

Ce fonctionnement exceptionnel ne concernera que la gestion des instances. Pendant les congés de Paulette, les clients de la poste devront se rendre à Divonne ou à Gex pour tout ce qui concerne les autres opérations (achat de timbres, affranchissement, ...).

Selon l'efficacité de cette mesure, une délibération viendra formaliser cette pratique au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2008.

Par ailleurs, à la demande de Paulette VALENTIN, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2008, les heures d'ouverture de l'agence postale communale changeront légèrement. L'ouverture du lundi après-midi sera décalée au mercredi après midi.

## **5.2 Examen des modifications et de l'estimatif relatif à la rénovation de la grange :**

Les élus du Conseil municipal examinent les modifications qu'ils souhaitent concernant l'aspect extérieur et l'aménagement intérieur des 2 logements sociaux qui seront créés lors de la rénovation de la grange.

Hugues-Olivier BORES explique au Conseil municipal que M. DE GEER a su tenir compte des modifications qui étaient souhaitées par la Commission des Travaux, et que désormais, un estimatif plus détaillé a été transmis.

Denis GAVILLET précise également que ces modifications respectent les contraintes budgétaires prévues par le budget 2008.

Les élus valident les propositions de M. DE GEER pour que celles-ci soient prises en compte dans le cadre du permis de construire qui sera déposé, améliorant le projet sans pour autant dénaturer le budget.

## **5.3 Proposition de planning pour la suite de la révision du PLU :**

Les Conseillers municipaux valident la prochaine date de réunion du groupe de travail PLU proposée par Bernard LEMAIRE et fixeront avec lui les réunions ultérieures.

## **5.4 Date des prochaines Commissions et du prochain Conseil municipal :**

Le Conseil municipal arrête la date de sa prochaine séance : 01/09/2008 à 20H30.

Les dates des prochaines Commissions sont fixées :

- Travaux, urbanisme : 25/08/2008 à 19H00 ;
- CCAS : 27/08/2008 à 20H30 ;
- Vie locale : 25/08/2008 à 20H30 ;

M. MOSSIERE clôture la séance à 22H00.

Le Président de séance  
Jean Pierre MOSSIERE

Le Secrétaire de séance  
Monique BERRIA